

2020



FORMATION CONSEIL

## La VAE 100 % à distance

Validez vos acquis de l'expérience de chez vous !



Éligible au CPF code 200



Le confinement, le temps partiel... lancez votre projet !

### Vos souhaits et objectifs :

- Valoriser vos compétences par l'obtention du diplôme en lien au poste occupé,
- Évoluer professionnellement,
- Sécuriser votre parcours professionnel,
- Retrouver un emploi,

### L'accompagnement à la VAE vous apporte :

- Une analyse de votre parcours professionnel et l'identification de vos activités au regard du référentiel métier
- Un suivi personnalisé pendant 6 mois environ dans l'élaboration du livret 2 du dossier VAE / méthodologie des écrits (vérification, correction, ...)  
Dossier à présenter devant le jury
- La préparation à l'oral

#JeMeFormeChezMoi

### Public :

Tout public ayant 1 an d'expérience en lien avec le diplôme visé

### Intervenant :

Conseiller.e Méthodologue chargé(e) de la VAE

### Durée :

21 heures d'accompagnement à distance

**Coût :** 1365 €

### Prises en charge financière :

Plan de formation, financement personnel, éligible au CPF

*Organisme non assujetti à la TVA*

### En amont de l'accompagnement VAE :

Un 1<sup>er</sup> échange avec notre Conseillère est effectué afin d'analyser le projet (certification choisie ou en cours d'étude) et présenter les modalités administratives (livret 1 de recevabilité), financières et pédagogiques de la VAE à distance.

### L'accompagnement VAE à distance sur 21 h / après obtention du **livret 1 de recevabilité** :

- 1<sup>er</sup> échange avec le Consultant : présentation des modalités du livret 2 au regard de la certification choisie
- Mise en œuvre de l'accompagnement « à distance » par le consultant selon le calendrier fixé en amont avec la personne et utilisation des outils adaptés à la modalité « à distance » (Skype, WebEx, SabaMeeting, Discord, téléphone, mail, etc...)
- Le calendrier des séances est organisé sur 6 mois environ

Rappel des modalités d'accès à la VAE :

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

[Nous contacter](#)

[Demander un devis](#)

[S'inscrire en ligne](#)

*Organisme de Formation & d'accompagnement VAE et/ Bilan de Compétences*

EURINFAC 89 quai Paul Bert 37100 Tours [www.eurinfac.com](http://www.eurinfac.com) Tél. 02 47 05 71 24

Vos contacts : [professionnalisation@eurinfac.fr](mailto:professionnalisation@eurinfac.fr) ou [contact@eurinfac.fr](mailto:contact@eurinfac.fr)

Siret 334 959 012 00041 – APE 8559 A – N° existence 24 37 0037 237